



Commune de Linxe

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 040-214001554-20231123-231123H1473H1-AR



DECISION DU MAIRE

N° DEC202311-008 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour le projet revitalisation et renaturation du coeur de bourg

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020,

DECIDE

ARTICLE 1 -:

De retenir la proposition de l'agence Métaphore, 38 quai de Bacalan 33300 BORDEAUX.

ARTICLE 2 -.

Le montant total de la prestation de maîtrise d'œuvre est de 214 200€ HT soit 257 040€ TTC.

ARTICLE 3 -

La dépense est inscrite au budget 2023 sur l'opération : 2305 Aménagement du Cœur de Bourg.

ARTICLE 4 -

Le conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Signé le 23 novembre 2023



Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »